

Mettre en place les exercices de sécurité civile et observation d'un exercice réel

Atelier pratique de mise en situation & observation d'un exercice

Tarif : 1 100 € à Grenoble - sur devis dans votre collectivité

Durée : 14h - Formation sur 2 jours avec pause déjeuner

Public cible : Élus locaux, agents territoriaux, organismes publics ou privés prenant part à la planification des secours et de la sauvegarde au niveau des collectivités territoriales.

Public cible : aucun

Votre conseiller formation :

Mathias Lavolé - 04 76 47 73 73

mathias.lavole@irma-grenoble.com

La formation « Mettre en place les exercices de sécurité civile et observation d'un exercice réel » a pour objectifs de préparer les participants à la création et l'animation d'exercices de sécurité civile, adaptés aux communes ou aux EPCI afin de tester les PCS et procédures de gestion de crise. La formation traite également du retour d'expérience associé.

La formation proposée prend en compte et respecte les exigences de la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ainsi que la loi n°2021-1520 du 25 novembre 2021 visant à consolider notre modèle de sécurité civile et à valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers.

Programme :

- Quels apports des mises en situations dans la préparation à la gestion de crise ?
- Retour d'expérience sur les exercices PCS : typologie et exemples ;
- Présentation des scénarios et dossiers de simulation d'un exercice sur table ou partiel de terrain ;
- Mise en situation : entraînement sur table ou exercice partiel de terrain et animation d'un débriefing associé.?

Objectifs pédagogiques

- Connaître les principes de base des exercices (typologie des simulations) ;
- Être en capacité de préparer, mettre en œuvre et animer des exercices (la conduite de projet, les étapes à suivre et les partenaires à associer) ;
- Être en capacité de mettre en place une évaluation de l'exercice et en tirer les enseignements pour améliorer les dispositifs de sauvegarde ;
- Appréhender la sécurité et la communication à mettre en œuvre autour d'un exercice de terrain ;
- Comprendre l'intérêt des mises en situations (entraînements et exercices) dans la préparation à la gestion de crise.

Les + de cette formation :

- Mise en situation des participants à travers un exercice de simulation sur table ou bien atelier de montage d'un exercice ;
- Les participants à la formation seront placés en situation « d'observateurs » à l'occasion d'un exercice de terrain grandeur réelle (ou entraînement sur table en situation dégradée) sur une commune de la région grenobloise ;

- Présentation de retours d'expérience et de cas pratiques issus de l'expérience de l'intervenant expert ou de représentants de collectivités ;
- Pédagogie interactive ;
- Ressources documentaires mises à disposition (dont exemples de conventions d'exercice et scénarios d'exercice).

Publics cibles :

Élus locaux, agents territoriaux et d'organismes publics ou privés prenant part à la planification des secours et de la sauvegarde au niveau des collectivités territoriales.

Les locaux de formation permettent, sans difficulté aucune, un accès aux personnes en situation de handicap.

Modalités et délais d'accès aux formations :

- Prérequis pour participer à la formation : disposer d'un Plan Communal de Sauvegarde.
- Date limite d'inscription : 4 semaines avant le démarrage de la formation.
- Les formations se tiendront dans le respect des recommandations sanitaires en vigueur à la date de chaque formation.

Formateurs :

- François Giannoccaro, Directeur de l'Institut des Risques Majeurs ;
- Mathias Lavolé, Responsable du Pôle Formation de l'Institut des Risques Majeurs ;
- Guilhem Dupuis, Responsable des exercices à l'Institut des Risques Majeurs ;
- Victor Biarneix, Chargé de projets de l'Institut des Risques Majeurs ;
- Anthony Veiga, Chargé de projets de l'Institut des Risques Majeurs.

Indicateurs de satisfaction et de réussite des formations de l'IRMa :

Synthèse des fiches évaluations de formations pour l'année 2023 :

- 903 personnes ont participées aux formations organisées par l'IRMa en 2023 pour 65 formations réalisées sur l'année (hors exercices de gestion de crise et actions de sensibilisation / information) ce qui représente une moyenne de 13,89 participants par formation ;
- 490 participants étaient des élus locaux ;
- Nous ne constatons pas d'abandon lors de nos formations (0 abandon, soit un taux d'interruption de 0%) ;
- 809 questionnaires de satisfaction nous ont été retournés soit 89,59% de retours questionnaires ;
- **93% des participants trouvent la durée de nos formations correcte** (formations denses mais riches en enseignements) contre 99% en 2021, 98% en 2019 et 90% en 2017 - *Notre objectif : être à plus de 90% ;*
- **99% des participants trouvent nos journées de formation bien équilibrées entre théorie et pratique** contre 96% en 2021, 98% en 2019 et 95% en 2017 - *Notre objectif : être à plus de 90% ;*
- **95% des participants trouvent que la formation répond à leurs attentes**, contre 91% en 2021, en 2019 et 60% en 2017 - *Notre objectif : être à plus de 90% de réponse aux attentes ;*
- Les aspects pratiques (cartographie, exercices, etc.) intéressent plus que les aspects théoriques (réglementation, historique, etc.) ;
- **97% des participants trouvent nos conditions d'accueil bonnes**, contre 92% en 2021, 87% en 2019 et 85% en 2017 - *Notre objectif : être à plus de 95% de bonnes conditions d'accueil ;*
- **98% des participants donnent une appréciation globale du stage comme excellente ou bonne**, contre 100% en 2021, 93% en 2019 et 87% en 2017 - *Notre objectif : être à plus de 95% d'appréciations positives.*

Modalités d'évaluation :

Les formations de l'Institut des Risques Majeurs sont soumises à trois types d'évaluations :

- L'évaluation des compétences des participants en début de formation :

Les stagiaires seront soumis, en début de formation, à des tests de connaissance sous forme de quizz et de questions / réponses afin d'évaluer les connaissances de chacun et d'adapter le déroulé de la formation.

- L'évaluation des compétences des participants en fin de formation :

Les stagiaires sont soumis au cours des formations de l'IRMa à des tests d'évaluation et des travaux pratiques afin de vérifier l'intégration des connaissances, des savoir-faire voire du savoir-être.

- L'évaluation des compétences du ou des formateurs :

Les stagiaires évaluent, en fin de session, les capacités du ou des formateurs et le déroulé général de la formation. Ces évaluations, non nominatives, sont traitées par le service formation de notre Institut et seront fournies aux participants sous la forme d'une synthèse des évaluations. Elles serviront, suite aux formations, à faire évoluer les dispositifs et les pratiques à l'aide des retours des participants.

Attestations de formation :

En application de l'article L. 6353-1 du Code du travail, une attestation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action sera remise au stagiaire à l'issue de la formation.